

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 06226

Numéro SIREN : 382 088 276

Nom ou dénomination : HOWMET EUROPE COMMERCIAL SAS

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 24893

HOWMET EUROPE COMMERCIAL SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
HOWMET EUROPE COMMERCIAL SAS
68/78 Rue du Moulin de Cage
92230 GENNEVILLIERS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOWMET EUROPE COMMERCIAL SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 22, rue de l'Alma Immeuble Urban Quartz 35000 Rennes
Téléphone: +33 (0)2 99 23 17 17, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

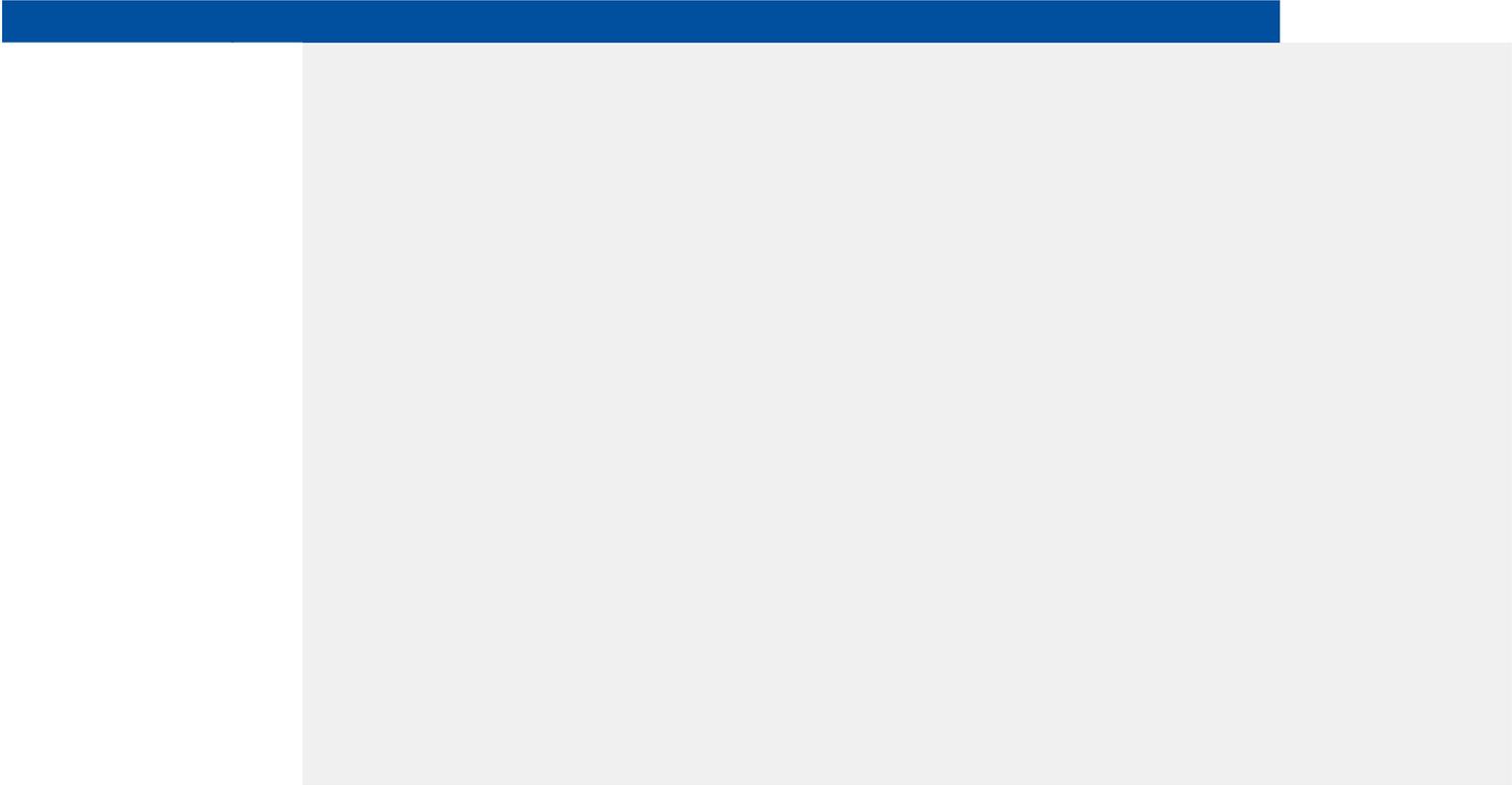
Alae Eddine Oucible

HOWMET EUROPE COMMERCIAL

68 Rue DU MOULIN DE CAGE

92230 GENNEVILLIERS

Comptes au 31/12/2021



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 401	1 016	385	526
Autres immobilisations corporelles				123
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1	1		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 402	1 017	385	649
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 085 368		1 085 368	1 149 897
Autres créances	129 672 810		129 672 810	131 724 534
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	958 646		958 646	918 723
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 290		11 290	4 462
ACTIF CIRCULANT	131 728 114		131 728 114	133 797 615
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	10		10	445
TOTAL GENERAL	131 729 527	1 017	131 728 510	133 798 710

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 7 661 596)	7 661 596	7 661 596
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	766 159	766 159
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	121 504 835	41 074 365
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	502 502	80 430 470
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	130 435 092	129 932 590
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	156 789	353 197
PROVISIONS	156 789	353 197
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 490	231 712
Dettes fiscales et sociales	963 137	3 281 190
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 136 629	3 512 901
Ecart de conversion passif		21
TOTAL GENERAL	131 728 510	133 798 710

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 172 163	1 527 122	2 699 285	4 110 983
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 172 163	1 527 122	2 699 285	4 110 983
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			426 457	178 771
Autres produits			163 510	29 544
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 289 252	4 319 297
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			629 331	1 017 423
Impôts, taxes et versements assimilés			49 994	78 213
Salaires et traitements			1 355 282	2 446 334
Charges sociales			453 224	535 129
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			264	424
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			156 789	205 749
Autres charges			9	2 804
CHARGES D'EXPLOITATION			2 644 892	4 286 076
RESULTAT D'EXPLOITATION			644 360	33 221
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				23 795 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			13 245	13 089
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				1 122
Différences positives de change			40 853	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			54 098	23 809 210
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1	
Intérêts et charges assimilées			3 012	
Différences négatives de change			678	19 426
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 691	19 426
RESULTAT FINANCIER			50 407	23 789 784
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			694 767	23 823 006

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		63 008 484
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		63 008 484
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 091 866
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 091 866
RESULTAT EXCEPTIONNEL		58 916 619
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	192 265	2 309 154
TOTAL DES PRODUITS	3 343 350	91 136 992
TOTAL DES CHARGES	2 840 848	10 706 521
BENEFICE OU PERTE	502 502	80 430 470

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total bilan est de 131 728 509 €, un chiffre d'affaires de 2 699 285 € et dégageant un bénéfice de 502 502€.

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -

Malgré la continuité de la pandémie de la COVID19, la société n'a pas eu, cette année recours au chômage partiel . L'activité n'a pas été impactée.

- REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice 2021 sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2016-07 du 4 novembre 2016.

- INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES -

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent les provisions pour pertes de change, pour indemnités de départ à la retraite du personnel et les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que les événements en cours rendent probables.

En 2020, une provision sur les attributions d'actions gratuites et stock-options a été enregistrée pour un montant de 205 749€. Elle concernait des salariés expatriés.

En 2021, cette provision a été complètement reprise du fait du traitement spécifique des salariés expatriés au sein du groupe.

En effet, les couts liés à ces expatriés sont entièrement pris en charge par la maison mère, contrairement aux salariés non expatriés pour lesquels les sociétés sont refacturées.

COMPARABILITE DES COMPTES

En 2020, du fait de la séparation du groupe en 2 branches distinctes Arconic et Howmet, Howmet Europe commercial a dû céder sa dernière filiale Kawneer France pour 63 000 000€ et a reçu en janvier 2020, des produits de participations pour un montant de 23 795 000€.

PRISE EN COMPTE DE L'INTEGRATION FISCALE

Howmet Europe Commercial SAS est intégrée fiscalement avec HOWMET SAS.

La charge d'impôt est comptabilisée comme en absence d'intégration fiscale en IS, en résultat avec une contrepartie de dette groupe HSA.

La société Howmet Europe Commercial est consolidée dans le groupe Howmet Inc.Pittsburgh. Une nouvelle convention d'intégration a été signée en février 2021.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 401		
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	740		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 142		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			1
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1
TOTAL GENERAL	2 142		1

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			1 401	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		740		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		740	1 401	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			1	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1	
TOTAL GENERAL		740	1 402	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	876	140		1 016
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	617	123	740	
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 493	264	740	1 016
TOTAL GENERAL	1 493	264	740	1 016

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	147 448	156 789	147 448	156 789
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	205 749		205 749	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	353 197	156 789	353 197	156 789
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation		1		1
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS		1		1
TOTAL GENERAL	353 197	156 790	353 197	156 790
Dotations et reprises d'exploitation		156 789	353 197	
Dotations et reprises financières		1		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 085 368	1 085 368	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 337	124	3 214
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 450	1 450	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	49 466	49 466	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	6 950	6 950	
Etat, autres collectivités : créances diverses	10 789	10 789	
Groupe et associés	129 600 818	129 600 818	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	11 290	11 290	
TOTAL GENERAL	130 769 468	130 766 254	3 214
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	173 490	173 490		
Personnel et comptes rattachés	380 991	380 991		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	259 832	259 832		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	118 296	118 296		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	204 018	204 018		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 136 629	1 136 629		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	510 773			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

- **Evaluation des immobilisations corporelles.**

(Code du commerce Art R123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

- **Titres de participation**

La société a acquis le 18 mars 2021, une action de la société RTI REAMET SAS, société appartenant au groupe HOWMET, pour 1 €. Il a été décidé de déprécier cette participation à hauteur de sa valeur.

- **Evaluation des amortissements.**

(Code du commerce ART R123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenus ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Installations générales, agencement	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

- **Evaluation des créances et des dettes.**

(Code du commerce Art. R123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- **Dépréciation des créances.**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- **Charges et produits financiers.**

Les transactions ont eu lieu à des conditions normales de marché.

- **Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère**

(PCG Art.946-66 et 947-76)

Les charges et produits en devise sont enregistrés à la date de l'opération.

Les dettes, créances, immobilisations financières et disponibilités en devise figurent au bilan pour leurs contre valeurs en cours en fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation de ces postes au bilan à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques de change.

- **Traitement des écarts de change sur créances et dettes commerciales**

Depuis 2017, les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont classés en exploitation, et non plus en financier dans les nouveaux comptes :

- 656 Perte de change sur créances et dettes commerciales
- 756 Gain de change sur créances et dettes commerciales

- **Disponibilités**

La société dispose d'un compte BNP Maroc de 10 millions de MAD, suite à la cession de la filiale marocaine en 2018 soit 958635€. Le débloqué des fonds a commencé en 2022.

- **Engagement hors bilan**

Aucun engagement hors bilan pour l'année 2021

- **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée en tenant compte des probabilités de départ, du taux de mortalité et font l'objet d'un calcul actuariel selon les normes du groupe.

La société a souhaité se rapprocher de la norme IAS 19 révisée et a donc comptabilisé les écarts actuariels selon la méthode du corridor.

La provision s'élève ainsi à 156 789€.

date de calcul	31/12/2021	
taux annuel d'actualisation	0.90%	
	catégorie	
	Cadre	Non Cadre
âge	revalorisation annuelle des rémunérations (si nécessaire)	
- 25 ans	2.00%	2.00%
25 - 29 ans	2.00%	2.00%
30 - 34 ans	2.00%	2.00%
35 - 39 ans	2.00%	2.00%
40 - 44 ans	2.00%	2.00%
45 - 49 ans	2.00%	2.00%
50 - 54 ans	2.00%	2.00%
55 - 59 ans	2.00%	2.00%
60 ans et +	2.00%	2.00%
taux de charges sociales	46.0%	42.0%
âge de départ en retraite	65 ans	62 ans
table de mortalité *	INSEE F 2008-2010	
âge	turnover annuel *	
- 25 ans	6.00%	6.00%
25 - 29 ans	6.00%	6.00%
30 - 34 ans	4.00%	4.00%
35 - 39 ans	4.00%	4.00%
40 - 44 ans	2.00%	2.00%
45 - 49 ans	2.00%	2.00%
50 - 54 ans	1.00%	1.00%
55 - 59 ans	0.00%	0.00%
60 ans et +	0.00%	0.00%

- **Accroissements et allègements dette future d'impôt**

(Code du commerce Art.123-198 ; PCG Art 832-12 et Art.832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
- Autres	
Provision pour indemnités de fin de carrière	156 789 €
Total des allègements	156 789 €

L'allègement de la dette future d'impôt s'élève donc avec un taux d'imposition à 25% à 39 197,25€ .

- **Evénements post clôture**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas d'impact sur la société. En effet, Howmet Europe Commercial n'a pas de relation d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Par conséquent, l'activité de la société n'a pas été touchée et la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES				
408110	Fournisseurs achats biens et services	43 962	96 687 -	52 725
408120	Fournisseurs achats biens et services			-
TOTAL DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES		43 962	96 687 -	52 725
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel dettes prov pour congés	237 430	212 331	25 099
428600	Personnel-Autres charges à payer	143 561	287 715 -	144 154
438200	Organismes sociaux-Charges à payer	112 067	100 220	11 847
438620	Autres charges sociales à payer	67 761	55 150	12 611
448640	Etat-Charges à payer Taxe apprentissage	-	-	-
448660	Etat-Charges à payer-contribution construction	-	-	-
448670	Etat-Charges à payer-TVS	3 641	4 588 -	947
448690	Etat-Charges à payer-Autres	-	-	-
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		564 460	660 004 -	95 544
TOTAL CHARGE A PAYER		608 422	756 690 -	148 268

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUIT A RECEVOIR				
448640	Etat charge à payer-Taxe apprentissage	3 411,44	240,87	
448650	Etat charge à payer - Formation	7 377,25	552,72	6 824,53
447100	Contribution economique Territoriale	6 950,00	25 348,00	- 18 398,00
TOTAL PRODUIT A RECEVOIR		17 738,69	26 141,59	- 11 573,47

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	11 290,18	4 461,58	6 828,60
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		11 290,18	4 461,58	6 828,60

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		1	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		1 058 608	
Autres créances		129 600 818	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		96 060	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		129 932 590
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		129 932 590
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		502 502
	SOLDE	502 502
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		130 435 092

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadre	11	
ETAM	1	
TOTAL	12	

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	694 767	192 265	502 502
Résultat exceptionnel à court terme			
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RÉSULTAT COMPTABLE	694 767	192 265	502 502

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
Howmet (intégration fiscale)	SAS	91 225 093	99,99 %
Howmet Aerospace Inc (USA) (Mère consolidante pour le groupe)	INC		79,26 %

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Avantage en nature - Véhicules	70 272	791000
Remboursement sinistre assurance	1 430	791000
Remboursement Formation	1 558	791000
TOTAL	73 260	

HOWMET EUROPE COMMERCIAL SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 661 595 €
Siège social : 68-78, rue du Moulin de Cage
92230 Gennevilliers
382 088 276 R.C.S. Nanterre

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2022

Procès-verbal

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
LE 28 JUIN*

LA SOUSSIGNÉE,

Howmet Holding France, société par actions simplifiée à associé unique, ayant son siège social situé 68-78, rue du Moulin de Cage à Gennevilliers (92230) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 320 734 221, représentée par son Président M. Monalito Bugarcic

en sa qualité d'associé unique (**l'Associé Unique**) de la société Howmet Europe Commercial SAS (382 088 276 R.C.S. Nanterre— la **Société**)

Après avoir rappelé que :

- Le Président a arrêté les comptes de la Société (bilan, comptes de résultat, et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Le commissaire aux comptes a été informé des projets de décisions et a été invité à faire part à la Société de ses éventuelles observations et à transmettre ses rapports ;
- L'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires permettant à l'Associé Unique de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à son approbation lui ont été adressés ou ont été tenus à sa disposition conformément auxdites dispositions.

A pris les décisions ci-après (les Décisions) portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus au président et au directeur général pour leur gestion
- Approbation des charges non déductibles

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce
- Mise à jour de l'article 18 des statuts
- Mise à jour de l'article 20 des statuts
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; quitus au Président et au Directeur général

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et desdits comptes :

- approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 502 502 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ;
- donne, en conséquence, quitus de sa gestion i) à M. Monalito Bugarcic ii) à Mme Marie-Noëlle Briand pour l'accomplissement de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIÈME DÉCISION

Approbation des charges non déductibles

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, approuve les dépenses ou charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du même code et exposées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à une somme globale de 16 664 euros.

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice net comptable de 502 502 euros :

- approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 502 502 euros en intégralité au compte « Report à Nouveau », dont le solde s'élèvera après affectation à 122 007 337 €.

- constate, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIÈME DÉCISION

Modification de l'article 18 des statuts

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa des statuts, afin i) que le rapport de gestion soit présenté uniquement dans les cas prévus par l'article L 232-1, IV du Code de commerce ii) qu'il soit possible de transmettre les comptes par courrier électronique.

Le troisième alinéa est rédigé ainsi :

« Avant la décision annuelle, le Président doit transmettre à l'associé unique par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique les comptes annuels de la Société ainsi que, le cas échéant et aux conditions prévues par les dispositions légales, l'inventaire, son rapport et le rapport des commissaires aux comptes ».

SIXIÈME DÉCISION

Modification de l'article 20 des statuts

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce :

En conséquence, l'Associé Unique décide de supprimer les trois derniers alinéas, l'article 20 étant désormais rédigé ainsi :

« le contrôle des comptes annuels est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes exerçant leur mission conformément la loi ».

SEPTIÈME DÉCISION

Renouvellement des commissaires aux comptes

En conséquence de la décision précédemment adoptée, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit, Parc de la Vatine - 20, rue Raymond Aron – CS 90408 - 76137 Mont-Saint-Aignan Cedex au lieu et place de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISE , pour une nouvelle durée de six exercices sociaux, venant

à expiration à l'issue des décisions à prendre relatives à l'approbation des comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.

L'Associé Unique décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, ce mandat n'étant plus obligatoire lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une société pluripersonnelle.

HUITIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke extending to the right.

L'Associé Unique
Howmet Holding France
Par : M. Monalito Bugarcic